

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00462

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROJET SUR CET EMPLOI POUR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT RIVIÈRES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230046210

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN CONTRAT DE PROJET SUR CET EMPLOI POUR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT RIVIERES

Afin d'assurer les missions de concertation, de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant du Gier, la Direction de l'Assainissement et des Rivières doit recruter un chargé de mission.

Le bassin versant Gier est classé en déséquilibre quantitatif à l'échelle du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse. Les principaux prélèvements sur les cours d'eau sont réalisés pour l'usage eau potable des habitants du territoire et l'usage agricole essentiellement pour l'irrigation en arboriculture. Même si l'axe principal Gier voit son débit plutôt préservé, ce sont les affluents qui souffrent des prélèvements anthropiques et en particulier sur le Jarez.

Elaboré depuis 2018, la signature du PGRE va se concrétiser d'ici la fin d'année 2023 pour une mise en œuvre opérationnelle de 6 années.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie B de la filière technique, en raison des attentes sur le poste. Les missions seront limitées dans la durée pour une durée totale maximum de 6 ans soit un contrat de 3 ans qui, en fonction de l'évolution du projet, pourra être renouvelé.

Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique les articles L.332-24, L.332-25, L.332-26 du Code général de la fonction publique et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet. Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi de Technicien de la filière technique. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant du Gier pour la Direction Assainissement et Rivières et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD